



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le 03/06/2025
ID : 081-218100766-20250602-DECISION12-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 12 DU 02/06/2025

Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert

Coordination SPS

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant le projet de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;

Considérant la consultation des entreprises réalisée le 15 avril 2025 auprès de 5 entreprises pour une mission de coordination SECURITE PROTECTION DE LA SANTE (SPS) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;

Considérant les réponses reçues :

- M. Alain SCHMITT (SASU Coordination-Diagnostics à Albi) n'accepte plus de nouvelles missions de coordinations SPS au vu de sa charge actuelle de travail et de la cessation prochaine de son activité professionnelle ;
- Offre d'ARCOSS (Lavaur) pour un montant de 4 230,00 €HT ;
- Offre de 2G COORDINATION SPS (SARL GROS-GALINIER à Lautrec) pour un montant de 2 160,00 €HT ;
- Offre de PCG (Montauban) pour un montant de 2 340,00 €HT ;

Considérant que l'offre de PGP est la mieux-disante, considérant le nombre de visites sur le chantier ;

DECIDE

De signer le devis de PGP pour la coordination SPS des travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert, pour un montant de 2 340,00 €HT.

A Cuq-Toulza, le 02 juin 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

